

# Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Pays de la Loire - Antenne de Gorrion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Pays de la Loire - Antenne de Gorrion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme	Jury par défaut	Tous les candidats	16	260	14	14	17

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

## Attendus locaux

Vous devez impérativement compléter un dossier d'inscription sur le site du CREPS avant le 10 avril 2023, en même temps que vous faites l'expression de vœux sur PARCOURSUP : <https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-AF-44-53-Psup>

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives. La formation se déroule à GORRON (53) dans un centre dédié

- les exigences préalables à l'entrée en formation (hors TEP) :

Le(la)candidat(e)doit:

-être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante: -«prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou «attestation de formation aux premiers secours» (AFPS); -« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)en cours de validité;-« premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité;-«attestation de formation aux gestes et soins d'urgence» (AFGSU)de niveau 1 ou de niveau2 en cours de validité;-«certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)» en cours de

validité

.-présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des «activités de la forme» datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

<http://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/component/creps/?view=crepsformation&Itemid=76&id=35>

- Le rang d'inscription sur la liste définie par chaque établissement en fonction de ses capacités d'accueil sur la formation. Lorsque le nombre de candidatures excède ces capacités d'accueil, les inscriptions sont prononcées par le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil en respectant l'ordre de classement sur la liste de sélection.

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dates de la formation : septembre 2023 / juin 2024

Le BPJEPS activités de la forme nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Dans l'une des options suivantes -- option A « cours collectifs », option B « haltérophilie, musculation » -- et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités de la forme met en œuvre en autonomie de nombreuses compétences.

- Encadrer et conduire des actions d'animation des activités de la forme ;
- Organiser et gérer des activités de la forme ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités de la forme.

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers des candidats ont été étudiés conformément aux modalités d'examen décidées en amont. Le projet de formation et la motivation exprimée par le candidat sont déterminants pour rentrer en formation au CREPS

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre contact directement avec le responsable de la formation ou l'assistante afin de se faire expliquer les attendus et la formation choisie.

Les conditions d'entrée en formation sont présentées sur le site du CREPS à la page formation du BPJEPS Activités de la forme et sont accessibles toute l'année

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	notes de français	-	bulletins de 1ère /note obtenue au bac de français	Important
	notes EPS	-	bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	-	fiche avenir	Important
	expression écrite / qualité de la syntaxe	-	projet de formation motivé	Important
Savoir-être	autonomie / capacité d'organisation	-	fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s)	Très important
	capacité à s'investir /implication	-	fiche avenir / projet de formation motivé /	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	-	projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	-	rubriques activités et centres d'intérêt	Essentiel

	engagement (associatif, citoyen)	-	fiche avenir / projet de formation motivé / rubriques activités et centres d'intérêt	Essentiel
--	----------------------------------	---	--	-----------

**Signature :**

Aude REYGADE,  
Directeur de l'établissement CREPS Pays de la Loire -  
Antenne de Gorron